



## Compte rendu du CTPIR Sud du 29.01.10

Après lecture des différentes déclarations liminaires, les trois organisations syndicales présentes, ont demandé l'allègement de l'ordre du jour proposé par l'Administration, afin de préserver la qualité des échanges.

En effet, deux points nous apparaissaient primordiaux au regard des enjeux sous jacents à chacun d'entre-eux :

- le BOP 2010 ;
- et la question du redéploiement de plusieurs personnels.

Le point sur la formation et son évolution au regard de la Circulaire NOR JUS F 06 50 028 a été maintenu.

Les points concernant le projet de service du SE-EPM de Lavour et la présentation de la Section Audit ont été renvoyés au 17 mars prochain.

Le BOP 2010 a donc fait l'objet d'une présentation globale. Celui-ci définit les grandes orientations et objectifs fixés à la DIR Sud. Il reprend sans surprise les grandes orientations énoncées dans le PSN : réduction à court terme de l'activité au civil, développement des Mesures d'activités de jour...

Notre inquiétude c'est surtout porté sur le devenir :

- des hébergements au regard des objectifs assignés en 2010 (objectif de doubler les placements individuel et en famille d'accueil) ;
- et des petites unités en milieu rural au regard de leur activité au civil.

Après un long débat, l'Administration a soumis au vote 2 avis : un premier sur **la structuration des services et établissements** et un second sur **la Mise en œuvre de la restructuration** ayant pour conséquence le redéploiement de plusieurs personnels.

A la demande de la CGT-PJJ la présidente a validée la proposition d'un troisième avis faisant seule mention de la mise en place d'une commission de redéploiement initialement prévue dans l'avis n°2.

Ces redéploiements vont donc concernés pas moins de 22 agents sur la DIR.

Les postes concernés sont :

3 postes d'éducateurs sur l'EPE de Toulouse

4 postes d'éducateurs, 3 postes de PT, 1 poste d'AA sur le STEI de Montpellier

1 poste d'adjoint AA ou de SA, 2 postes d'AT à la DT de l'Hérault

4 postes à la DT du Gard Lozère, (catégories à préciser)  
1 poste d'infirmière dans la DT Tarn-Aveyron  
2 postes d'ASS dans les UEMO de Tarbes et de Rodez  
1 poste de psychologue à l'EPEI de Nîmes  
2 postes d'AT à la DT 31/09/65  
1 poste d'AA au STEMOMO de Rodez  
3 postes d'éducateurs remplaçants

La CGT-PJJ a voté contre les deux premiers avis et à voter POUR l'avis n°3.

Le dernier point abordé a donc été la réforme en cours de la formation. La CGT-PJJ a rappelé ses inquiétudes de voir la formation devenir une formation principalement axée sur les missions et dit ses regrets de la disparition de la formation des corps communs.

**CGT-PJJ Sud**

@ : [cgt-pjj.sud@live.fr](mailto:cgt-pjj.sud@live.fr)

<http://www.cgtpjj.fr>